

**ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020**

**SOMMAIRE**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

**Innovation et prospectives**

1. Rapport annuel d'activités 2019 Vernéa
2. Rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix d'élimination des déchets ménagers du VALTOM

**Administration générale**

3. Marchés publics (délégation du Président)
4. Compte Epargne Temps (CET)
5. Règlement intérieur statutaire
6. Mise à jour du tableau des effectifs

**Economie circulaire et prévention**

7. Composteur du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO)- Tarification et modalité de fonctionnement
8. Accompagnement à la création d'une filière de réemploi du verre avec la participation du VALTOM au projet de Pôle d'Activités Mutualisés des Producteurs Auvergnats (PAMPA)
9. Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) : Avenant de prolongation
10. Etablissements témoins 2019-2020 et perspectives 2020-2021
11. Mise en œuvre d'une Initiative Anti-gaspillage aliMentaire (MIAM) : Avenant de prolongation des conventions

**Affaires Financières et prospectives budgétaires**

12. Facturation aux collectivités des agendas 2021 du VALTOM
13. Admission en non-valeur
14. Autorisation de mandatement de l'investissement 2021
15. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021
16. Tarification VALTOM 2021 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri de la Collecte Sélective (RTCS)

**Valorisation et recyclage**

17. Collecte des déchets d'amiante sur un site du VALTOM : avenant au marché
18. Exploitation et maintenance des stations de traitements des lixiviats des installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du VALTOM : attribution du marché
19. Délégation de Service Public (DSP) pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation : Avenant n°5

### Questions diverses :

20. VALTOM Solidaire : subventions

21. Délégation du Président pour la recherche de nouveaux financements

### RELEVÉ DE DECISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Le 17 décembre 2020, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 2 décembre 2020

Secrétaire de séance : Yves CLAMADIEU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 9

Votants : 32

Présents : Mesdames BARRIER Martine, BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, LEMPEREUR Claire, TRICHARD Dorothée.  
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHASSARD Frédéric, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, GUITTON Florent, LAGRU Alain, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, RAVEL Pierre, CHEVARIN François.

Pouvoirs : Monsieur BOULEAU Bernard (à Mme LEMPEREUR Claire).  
Madame BRUN Evelyne (à M. FLORENT Guitton)  
Monsieur CHABRILLAT Rémi (à M. BONNET Nicolas)  
Monsieur CHAMPOUX Bruno (à M. CHAUVIN Lionel)  
Monsieur CINEUX Cyril (à M. GUITTON Florent)  
Monsieur DAURAT Jean-Claude (à M. MENAGER Marc)  
Madame DAVID Marie (à M. BRUNMUROL Laurent)  
Monsieur GARNIER Alain (à M. RAVEL Pierre)  
Monsieur LANDIVAR Diego (à M. BONNET Nicolas)

Excusés : Madame BRIAT Dominique,  
Messieurs BEAUD Gérard, CLEMENT Jean Marie, RENIE Stanislas

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

#### Innovation et prospectives

1. Rapport annuel d'activités 2019 Vernéa

Le comité prend acte du présent rapport et décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à le diffuser.

2. Rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix d'élimination des déchets ménagers du VALTOM

Le comité syndical prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers du VALTOM relatif à l'année 2019 et décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à le diffuser.

#### Administration générale

3. Marchés Publics (délégation du Président)

Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 décembre 2020.

#### 4. Compte Epargne Temps (CET)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'instaurer le Compte Epargne Temps selon les conditions suivantes :

##### Article 1 : Règles d'ouverture

La demande d'ouverture du CET doit être effectuée par écrit de l'agent auprès de l'autorité territoriale.

##### Article 2 : Règles de fonctionnement et de gestion

Le CET peut être alimenté par le report d'une partie des jours de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 4 semaines (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet), ainsi que les jours de fractionnement.

L'alimentation du CET doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant le 31 décembre de l'année concernée.

L'agent est informé des droits épargnés et consommés annuellement, au mois de janvier qui suit.

##### Article 3 : Modalités d'utilisation des droits épargnés

Les jours accumulés sur le CET peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

##### Article 4 : Règles de fermeture

Sous réserve de dispositions spécifiques, en cas de cessation définitive des fonctions, le CET doit être soldé à la date de la radiation des cadres pour le fonctionnaire ou des effectifs pour l'agent contractuel de droit public.

#### 5. Règlement intérieur statutaire

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le nouveau règlement intérieur du VALTOM.

#### 6. Mise à jour du tableau des effectifs

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- de créer un poste « technicien.ne valorisation traitement des déchets » (catégorie B de la filière technique) à temps complet, à compter du 17 décembre 2020. Ce poste sera occupé par un contractuel, compte tenu des incertitudes sur la situation de certains agents,
- d'autoriser le Président à lancer le recrutement, et à signer tous les documents afférents.

Ce poste sera inscrit au tableau des effectifs.

#### Economie circulaire et prévention

##### 7. Composteur du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) – Tarification et modalité de fonctionnement

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- de valider les tarifs 2021 de refacturation des composteurs individuels,
- de valider la procédure de commande et le calendrier de commande pour les lots 3,4 et 5,
- de reconduire la convention de partenariat entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes pour l'organisation des campagnes de distribution des composteurs.

##### 8. Accompagnement d'une filière de réemploi du verre avec la participation du VALTOM au projet de Pôle d'Activités Mutualisés des Producteurs Auvergnats (PAMPA)

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- de participer au conseil d'administration de la PAMPA, par l'intermédiaire de Pierre RAVEL en tant que titulaire et de Laurent BATTUT en tant que suppléant ;
- de contribuer à la réalisation des actions de sensibilisation des consommateurs et producteurs pour les deux prochaines années (estimation 0,15 ETP / an) ;
- d'adhérer à l'association (500 €) et de proposer une contribution exceptionnelle de soutien à hauteur de 2 000 € pour 2020 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

9. Avenant de prolongation des plans d'actions Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les avenants aux différents CODEC concernés en proposant de décaler la consommation des financements CODEC à l'année 2021 pour les collectivités qui en feront la demande.

10. « Etablissement témoins » 2019-2020 et perspectives 2020-2021

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- Concernant le programme 2019/2020 : de valider une seconde prolongation des accompagnements jusqu'en fin d'année scolaire 2020-2021 pour permettre aux projets d'aboutir, et donc d'autoriser le Président à signer l'avenant 3 à la convention annuelle 2019-2020 avec le laboratoire TERANA et l'avenant 5 à la convention pluriannuelle avec le REEA.
- Concernant le programme 2020/2021 : d'autoriser le Président du VALTOM à signer la convention annuelle 2020/2021 avec le laboratoire TERANA et l'avenant 1 à la convention pluriannuelle avec le REEA pour le programme d'actions 2020-2021

11. Avenants de prolongation des conventions Mise en Œuvre d'une Initiative Anti-gaspillage aliMentaire (MIAM)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la signature d'un avenant n°1 à chaque convention en vue d'une prolongation de ces accompagnements jusqu'au 30 juin 2021

**Affaires financières et prospectives budgétaires**

12. Facturation des agendas VALTOM 2021 aux collectivités

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- de valider le montant unitaire de facturation pour l'agenda 2021 de 4,27 € HT,
- d'autoriser le Président du VALTOM à percevoir les recettes induites auprès des collectivités concernées.

13. Admission en non-valeur

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'accepter l'admission en non-valeur et créances éteintes des titres :

Pour l'exercice 2014 :

- Titre n° 0459 d'un montant de 2 375,52 € - clôture pour insuffisance d'actif,
- Titre n° 0478 d'un montant de 12 600,00 € - clôture pour insuffisance d'actif,
- Titre n° 0495 d'un montant de 12 600,00 € - clôture pour insuffisance d'actif,
- Titre n° 0534 d'un montant de 9 701,79 € - clôture pour insuffisance d'actif,
- Soit un total de 37 277,31 €, de la société SELECTIS (clôture de la liquidation judiciaire).

Pour l'exercice 2017

- Titre n° 0681 d'un montant de 6,95 € - montant inférieur ou égal au seuil de 30 €,
- Titre n° 0759 d'un montant de 62,40 € - poursuite sans effet,
- Soit un total de 69,35 €, de deux particuliers.

Pour l'exercice 2019

- Titre n° 0175 d'un montant de 10,80 € - montant inférieur ou égal au seuil de 30 €,
- Titre n° 0934 d'un montant de 143,21 € - demande de renseignement infructueuse,
- Soit un total de 154,01 €, de deux particuliers.

14. Autorisation de mandatement de l'investissement 2021

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- engager et à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif (BP) 2021,
- reprendre ces crédits au BP 2021.

#### 15. Débat d'Orientation Budgétaire 2021 (DOB)

Il est proposé d'équilibrer le budget 2021 avec :

- une contribution à l'habitant supportée par les structures adhérentes du VALTOM se situant entre 31,92 et 32,20 € HT par habitant et par an. Ce montant sera précisé lors de la présentation du Budget Primitif (BP) en février 2021.
- une facturation à la tonne pour le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants des Ménages (DEM) et des Refus de Tri issus de la Collecte Sélective (RTCS) à 115 € HT contre 107,40 € HT en 2019, soit + 7%. Cette augmentation est principalement liée à l'impact de la TGAP, qui représente 72 % des 7,60 € d'augmentation.
- un recours à l'emprunt à hauteur de 2,4 M€ pour les opérations d'investissement liées aux Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), aux centres de transfert, à la prise de participation à VALTOM Energie Solaire et aux travaux sur la turbine du pôle Vernéa en lien avec le projet de réseau de chaleur urbain de la Métropole.

La dette de Vernéa est connue et contenue avec une fin en 2033. La dette originelle du VALTOM est celle dénommée « autres emprunts » à hauteur en 2021 de 2,20 € pour le capital et 0,30 € pour les intérêts.

Il s'ensuit un débat au terme duquel, il est donné, acte au Président de cette présentation.

#### 16. Tarification VALTOM 2021 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri de la Collecte Sélective (RTCS)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'arrêter la tarification 2021 à la tonne des OMR, des DEM et des RTCS à destination des collectivités adhérentes du VALTOM à 115 € HT, TGAP incluse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### Valorisation et recyclage

##### 17. Avenant n°1 au marché « collecte des déchets d'amiante sur un site du VALTOM »

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- de valider le projet d'avenant n°1,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant.

##### 18. Attribution du marché d'exploitation et de maintenance des stations de traitement des lixiviats des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les trois lots du marché d'exploitation et de maintenance des stations de traitement des lixiviats des ISDND du VALTOM de la manière suivante :
  - Lot 1 (Saint Diéry) : à la société OVIVE pour un montant annuel de 95 460,00 € HT/an,
  - Lot 2 (Ambert) : à la société OVIVE pour un montant annuel de 126 120,00 € HT/an,
  - Lot 3 (Saint Sauves) : à la société SUEZ pour un montant annuel de 71 166,00 € HT/an,
- d'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

##### 19. Délégation de Service Public (DSP) pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation – Avenant n°5

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'avenant n°5 à l'Ensemble contractuel confiant à la société Vernéa la réalisation de prestations liées à l'adaptation de la turbine de l'unité de valorisation énergétique afin de permettre le raccordement du pôle Vernéa au Réseau de Chaleur Urbain de la Métropole.
- d'autoriser le Président du VALTOM à signer l'avenant n° 5 à l'Ensemble contractuel.

#### Questions diverses :

##### 20. VALTOM Solidaire : subventions

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à verser une aide forfaitaire de 5 000 € à chacune des associations suivantes : la Banque alimentaire, les Restos du Cœur et le Secours Populaire.

- *de valider la démarche de partenariat avec ces 3 associations pour aboutir à une convention pluriannuelle pour la réalisation d'un plan de communication lié au tri et la réalisation d'actions communes.*

*21. Délégation du Président pour la recherche de nouveaux financements*

*Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'accorder une délégation au Président lui permettant de répondre aux appels à projet susceptibles de participer au financement des projets du VALTOM et de signer tout document y afférant.*

*Nous tenons à votre disposition le recueil des délibérations sur demande au siège du VALTOM et dans ses collectivités membres.*